



**CFTTA**

**Centre de Formations aux Thérapies Transgénérationnelles  
d'Aquitaine**

## Bulletin d'inscription

### Formation Psychogénéalogie et Analyse Transgénérationnelle 2019 - 2020

- Je m'inscris au cycle de formation psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle à **Paris** :
- Je m'inscris au cycle de formation psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle à **Toulouse** :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Profession :

Merci de nous renvoyer votre inscription et le contrat de formation à lire attentivement avant de nous le retourner signé. Vous avez un délai de rétractation de 10 jours ( ou 14 jours si inscription à distance) après avoir signé le contrat.

Adresse de facturation (si différente) :

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales de participation
- Je m'inscris à la formation sous ma pleine et entière responsabilité

Date :

Signature :

Remplir et retourner à :

CFTTA  
Maureen BOIGEN  
47 avenue Gambetta  
33120 ARCACHON

Centre de thérapies et de Formations aux Thérapies Transgénérationnelles d'Aquitaine  
47 avenue Gambetta- 33120 Arcachon – Tel. 06 43 18 52 81 Email [cftta33@hotmail.fr](mailto:cftta33@hotmail.fr)-  
n° siret : 43453964900062 n° DRTEFP : 72330708433



**CFTTA**

**Centre de Formations aux Thérapies Transgénérationnelles  
d'Aquitaine**

## **Conditions de participation**

La psychogénéalogie et l'analyse transgénérationnelle sont des méthodes à visée thérapeutique, et peuvent s'inscrire en complément d'autres disciplines médicales ou paramédicales.

### **Coût pédagogique**

Il inclut l'ensemble de la documentation remise. Tout stage commencé est dû en totalité. Dès réception du contrat accompagné des arrhes, l'inscription est validée et confirmée ensuite par une convocation pour chacun des stages.

### **Certificat de praticien**

À l'issue du cycle de la formation, un certificat de praticien en psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle est remis sous condition d'avoir effectué la totalité des séminaires et d'avoir soutenu un mémoire en fin de cycle.

### **Inscriptions**

Toute inscription à un cycle de formation, est précédée d'un entretien gratuit téléphonique ou sur place avec Viviane DELHON (à Lalbenque) ou Maureen BOIGEN.

Pour confirmer votre inscription, Il est indispensable de retourner le bulletin ci-joint rempli et signé accompagné du chèque d'arrhes, d'une lettre de motivation et d'un CV.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Sauf en cas de prise en charge institutionnelle, les inscriptions envoyées sans règlement ne seront pas prises en compte.

Vous recevrez une confirmation écrite de votre inscription. Le contrat de formation à retourner paraphé et signé dans un délai minimum de 20 jours avant le début du premier stage.

### **Financement**

Ce contrat entre en vigueur passé un délai de rétractation de 10 jours, à compter de sa signature par le stagiaire. Il s'accompagne d'un chèque de caution de 300 € encaissable en cas de désistement en cours de formation.

Coût total de la formation : 3540 €

Le paiement est réparti pour chaque stage.

Les tarifs sont nets (régime hors TVA) , ils incluent l'ensemble de la documentation remise dans le cadre de la formation, hors repas et hébergement.

Les modes de règlement sont : le prélèvement automatique, le paiement échelonné (chèques pré-établis aux dates de séminaires), les règlements en espèces.

Des facilités de paiement peuvent être accordées sous certaines conditions.



**CFTTA**

**Centre de Formations aux Thérapies Transgénérationnelles  
d'Aquitaine**

### **Hébergement**

Les séminaires sont hors résidentiels. Les repas et hébergements sont à la charge des stagiaires.

### **Annulation**

Passé le délai légal de rétractation dont dispose le stagiaire ( 10 jours ) et sauf cas de force majeure, le CFTTA pourra conserver les arrhes versées, en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation.

le CFTTA peut être amené à modifier les horaires d'un stage, le reporter, ou l'annuler: les participants seront alors informés au moins 8 jours à l'avance. En cas d'annulation, seuls les frais pédagogiques seront remboursés aux stagiaires.

### **Prise en charge par l'employeur et formation permanente**

Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre employeur, faites-nous parvenir les renseignements suivants : raison sociale, adresse, téléphone, afin d'établir une convention de formation.

Si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge par le FIFPL (Fond de Formation des Professions Libérales), il est indispensable d'en faire la demande avant le début de la formation auprès du CFTTA et du FIFPL.